

d'ouvriers qu'emploie l'industrie métallurgique qui nous intéresse particulièrement ici. Il serait dommage d'avoir à importer ce pipe-line à cause d'une capacité de production insuffisante ou d'un manque de main-d'œuvre qualifiée pour réaliser ce projet ou d'autres projets similaires. Voilà mon point de vue et j'en resterai là.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je me félicite de certaines des modifications proposées dans ce bill modifiant la loi sur la formation professionnelle des adultes. L'ancien ministre de la Main-d'œuvre qui nous a présenté ce bill se souviendra du débat qui eu lieu à l'époque et auquel j'ai participé. Nous nous sommes énergiquement opposés à la disposition que ce bill vise à amender, soit qu'une personne doit faire partie de la main-d'œuvre pendant au moins trois ans pour pouvoir suivre des cours de formation aux termes de la loi.

Nous avons signalé que cette disposition interdirait précisément à ceux qui en ont le plus besoin de suivre des cours de formation. Je veux parler de ceux qui sont relativement jeunes, qui ont terminé leur scolarité mais qui n'ont pas les qualifications nécessaires pour commencer à travailler. Bien qu'ils ne possèdent la formation requise, on les avise qu'ils ne pourront recevoir aucun cours de formation professionnelle tant qu'ils n'auront pas quitté l'école et n'auront pas fait partie de la population active pendant trois ans.

Je n'ai pas l'intention de citer le hasard, mais je me rappelle avoir fait remarquer alors au ministre de l'époque qu'un jeune de 18 ou 19 ans qui avait terminé ses études secondaires, qui vivait chez ses parents, et auquel il serait relativement simple et économique d'assurer une formation dans nos établissements s'entendait dire qu'il lui fallait attendre trois ans; or, d'ici là, il y avait de fortes chances pour qu'il soit marié, et qu'il ait beaucoup plus de difficulté à assurer sa subsistance pendant qu'il suivrait le programme de formation. Je me souviens des arguments qu'on m'avait opposés, et des raisons qu'on avait invoquées. Nous sommes donc heureux des modifications qu'on propose dans le présent projet de loi.

C'est là une des rares occasions que nous avons, au Parlement, d'aborder les difficultés très réelles auxquelles nous nous heurtons dans ce domaine de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre. Dans une large mesure, il est inutile et à vrai dire, cruel d'avoir un programme de formation de la main-d'œuvre aussi compliqué et aussi coûteux, tout en acceptant le fait—quoique le gouvernement refuse de l'admettre—que nous allons continuer à avoir un taux de chômage extrêmement élevé dans le pays.

Le ministre signale qu'il ne nous reste que quelques minutes. Je ne sais pourquoi. Quoi qu'il en soit, j'espère que le ministre en profitera, sinon aujourd'hui, du moins à quelque occasion future, pour expliquer à la population du pays quelle peut bien être l'utilité de consacrer tous les ans plusieurs centaines de millions de dollars à la formation de la main-d'œuvre, alors que depuis deux ans nous avons un taux de chômage désaisonnalisé de 6 p. 100 ou plus par mois.

Comme le faisait remarquer hier le chef de notre parti, les extrapolations faites par l'Institut d'analyse quantitative de la politique sociale et économique de l'Université de Toronto, et publiées il y a quelques jours, montrent que durant le reste de l'année 1972, et jusqu'en 1973, nous allons nous heurter au problème qui consiste à avoir plus de 6 p. 100 de la main-d'œuvre en chômage. Quel intérêt y a-t-il à dépenser des centaines de millions de dollars pour

faire suivre des cours de formation à quelque 100,000 ou 200,000 personnes, lorsqu'il y a plus de 600,000 chômeurs à l'heure actuelle? Je sais que le gouvernement en tire des avantages politiques; il peut dire qu'il n'y a que 630,000 personnes au chômage aujourd'hui au lieu de devoir reconnaître que les 100,000 ou 200,000 personnes qui participent aux programmes de formation, devront en fait s'ajouter au nombre des chômeurs.

Quels emplois ces chômeurs pourront-ils obtenir lorsqu'ils auront terminé le programme de formation? Je me demande si le ministre et son ministère ont mené des enquêtes sur le nombre de personnes qui, ayant terminé le programme de formation de la main-d'œuvre, n'ont pas pu trouver d'emplois dans le domaine où elles avaient reçu leur formation. D'autre part, a-t-on mené des enquêtes pour établir le nombre de personnes qui ont suivi les cours de formation de la main-d'œuvre pas seulement une fois, mais deux ou trois fois? Le fait de suivre des cours de formation de la main-d'œuvre devient un mode de vie pour certaines personnes plutôt qu'un moyen d'obtenir une meilleure formation en vue de trouver un emploi. Tant que nous n'aurons pas une politique de plein emploi, la formation de la main-d'œuvre est dans une grande mesure, chimérique et illusoire. C'est le premier point auquel nous devrions nous attaquer. En second lieu, nous devons nous demander . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'hésite à interrompre le député. L'honorable député désire-t-il invoquer le Règlement?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je suppose que le leader du gouvernement à la Chambre veut maintenant annoncer les travaux prévus pour lundi après-midi, mardi et mercredi.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pensais que l'honorable député prenait la parole au sujet du même rappel au Règlement que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), selon moi, va aborder. Pour le moment, je donne la parole au député de Gander-Twillingate.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, il se peut que ma proposition soit irrégulière, mais dans l'intérêt du progrès et de la collaboration, il serait peut-être utile de procéder maintenant à la 2^e lecture de ce bill et de le renvoyer au comité pour que nous puissions en faire un examen plus approfondi, pour autant que d'autres députés aient des propositions et des observations à formuler.

L'hon. M. Mackasey: A ce propos, monsieur l'Orateur, je renoncerais très volontiers à la traditionnelle conclusion du ministre, étant donné surtout que le député qui a actuellement la parole représente un parti qui est censé se préoccuper vivement du bill et qui, sans doute, souhaite qu'il soit adopté le plus rapidement possible; à moins, bien sûr, que je n'interprète mal les vues du député qui vient de parler.

• (1600)

M. Muir: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, peut-être puis-je me faire l'avocat du diable: si nous acceptons d'entendre la fin des observations de l'honorable représentant, nous pourrions ensuite collaborer avec le ministre afin que la deuxième lecture du projet de loi soit faite aussitôt que possible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois savoir que mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) pourra terminer ses observations d'ici 10 à 15 minutes. Le minis-